



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

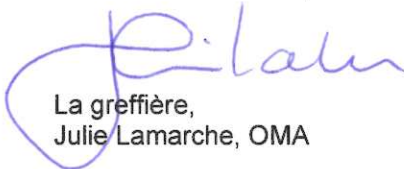
AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 710 000 du cadastre du Québec, situé au 172 rue Gilles-Pelletier, que la marge de recul avant minimale de l'unité unifamiliale jumelée soit de 5,60 mètres, alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 6 mètres.
- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 527 du cadastre du Québec, situé au 221 rue La Salle, que la superficie des bâtiments accessoires soit de 57,5 m² alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que l'ensemble des bâtiments accessoires ne peut avoir une superficie supérieure à 55 m² lorsque le terrain est moins que 1000 m², et ce, sans dépasser le bâtiment principal.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 12 août 2026.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA